

# - FICHE PRATIQUE -

## J'utilise les points de collecte



### 1/ je contacte le Sycodem dès que possible pour obtenir ma carte d'accès

- votre carte vous sera remise sur présentation d'un justificatif à l'accueil du Sycodem, ou envoyée par courrier.
- vous bénéficiez d'un accès 24h/24 aux conteneurs enterrés et semi-enterrés situés à Fontenay-le-Comte (16 points), Damvix (1 point) et Benet (1 point).
- localisation des points sur [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)



### 2/ j'utilise ma carte d'accès pour le dépôt des ordures ménagères, des emballages et pour entrer en déchèterie

- pour ouvrir le conteneur, suivez la notice au dos de cette information
- vous pouvez déposer 70 L d'ordures ménagères en sac fermé ; ou vos emballages en vrac par l'ouverture.
- refermez correctement la trappe avant de partir.
- les dépôts au sol sont interdits et passibles d'amende.



### 3/ combien vais-je payer ?

- votre redevance comprend 30 ouvertures du conteneur d'ordures ménagères/an, au-delà l'ouverture est facturée 1,50 €.
- vous pouvez déposer vos emballages à volonté (les ouvertures ne sont pas facturées à l'unité).
- votre redevance comprend 10 entrées en déchèterie/an, au-delà l'entrée est facturée 6 €.



# - FICHE PRATIQUE -

## J'utilise les points de collecte



### CONTRÔLE D'ACCÈS AVEC BOUTON 1

### CONTRÔLE D'ACCÈS SANS BOUTON



appuyez sur le bouton 1



posez votre carte sur le cercle 2



posez votre carte sur le cercle



ouvrez la trappe



déposez vos déchets



refermez complètement la trappe



ouvrez la trappe



déposez vos déchets



refermez complètement la trappe